

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 17 janvier 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	10 Janvier 2022	10 Janvier 2022
22	16	16 + 3		

Procès-Verbal n° 2022PV01-001 : Installation d'un nouveau conseiller municipal

L'an deux mille vingt-deux, **le lundi 17 janvier** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière » le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison du village de la Commune déléguée de Péré, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Denis DUBOURGNOUX, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT (arrivée à 20h08), Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.
Membres absents non représentés :
Rémi GROLAUD, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Jean-Luc PROQUIN (donne procuration à M. Jacky ALBERT), Patrick MORENNE (donne pouvoir à M. Jean-François MALTERRE), Martine YVON (donne procuration à Mme Colette PARONNAUD).
Secrétaire de séance : Claude RAVON

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 3 janvier 2022, Madame Véronique ZAMPARO l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée et de procéder à son installation. Monsieur Berend KAMP, venant ensuite dans l'ordre de la liste, a accepté de siéger au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Vu le code électoral et notamment son article L270,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-4,
Considérant que Madame Véronique ZAMPARO est la candidate venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **Prend** acte de la démission de Madame Véronique ZAMPARO de son poste de conseillère municipale,
- **Prend** acte de l'installation de Monsieur Berend KAMP en qualité de conseiller municipal au sein du conseil municipal.

**TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE**

Sous le N° 017 – 200080091– 20220117
– 2022PV01-001 _____ -- **BU**

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : **21 / 01 / 2022**

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 18 janvier 2022.

Le Maire,


Walter GARCIA.

[Faint, illegible text covering the majority of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

